

Nous n'aurions pas manqué de répondre aux Lettres susdites, si ce n'étoit que deux raisons eussent retardé nôtre réponse. La première, c'est que nous nous sommes toujours flattés de voir rendus efficaces les diverses instances, que par nos Députés à l'Assemblée de V. H. P. nous avons fait faire de tems en tems depuis la première invasion hostile du Roi de Prusse dans les Pays héréditaires de la susdite Reine, pour que les aggresseurs fussent exhortés, d'une manière amiable, à se désister de leurs entreprises, & pour que les Confédérés voulussent aviser à des moyens propres à pacifier les Puissances belligérantes, afin d'exempter l'Etat de la juste crainte de se voir enveloppé dans une guerre dangereuse.

La seconde raison, c'est que dans l'examen de l'accession de l'Etat au Traité de Vienne, nous avons rencontré des difficultés, qui nous empêchent de porter nôtre consentement au secours demandé.

Nous ne répétons point, Hauts & Puissans Seigneurs, ce que nous avons avancé dans nôtre Lettre du 4. Août dernier, où nous croyons nous être expliqués clairement; à savoir, que le seul objet de toutes nos délibérations, depuis la mort du dernier Empereur, a été la conservation de la Paix; nos Députés à l'Assemblée de V. H. P. ont été chargés en termes bien exprès, d'éviter très-soigneusement tout ce qui pourroit donner quelque soupçon, ou quelque juste sujet d'offense à des Puissances amies de cet Etat.

Sans entrer davantage dans cette matière, & sans nous étendre sur la nécessité & l'utilité d'une pareille conduite, nous nous persuadons que tous ceux qui ont la moindre connoissance du véritable état de nôtre République, soit par rapport à ses Alliés au-dehors, ou à l'égard de sa Constitution au-dedans, demeureront pleinement convaincus,